



## **CR - CSSCT Locale - DT NE du 10/10/2025**

---

### **Hommage aux agents disparus**

En ouverture de séance, un hommage a été rendu à deux agents décédés :

- Philippe BIER (UTI CMRE)
- Alexandre RIBON (UTI MA)

Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

---

### **PCC Thionville et Toul**

La mise en place des Postes de Commandement Centralisés (PCC) demeure une priorité pour VNF.

- À Thionville, le PCC provisoire est déjà en place et le programme de déploiement se poursuit. Un module pour le bureau des péages a été mis en place et rendu opérationnel. Il est situé à côté du PCC provisoire
- À Toul, l'implantation reste confirmée, mais des difficultés budgétaires persistent, notamment du fait de la participation d'autres ministères. Une réunion avec le préfet est prévue fin octobre pour évoquer ces contraintes. Un risque de décalage du calendrier initial est envisagé. La mise en place d'un PCC provisoire est à l'étude, avec budget prévu en cas de déploiement.

Les représentants demandent un suivi régulier du calendrier et des conditions de travail. Le sujet sera revu en CSA local.

---

### **Acte 2 – Groupes de travail et cahiers de filières**

Dans le cadre de la nouvelle trajectoire de l'Acte 2, des groupes de travail seront créés pour élaborer les cahiers de filières. Les services territoriaux sont associés au processus, et la direction indique être rassurée par leur implication. La DT a reçu pour instruction d'intégrer les personnels de terrain, y compris les agents de catégorie C, dans ces groupes. Les travaux seront élargis pour garantir une meilleure représentativité. Les cahiers de filières fixeront des objectifs généraux pour améliorer le service rendu aux bénéficiaires internes et externes. Les résultats seront rendus publics, puis déclinés localement sous la responsabilité des Directeurs Territoriaux. La direction générale n'imposera pas de calendrier contraint. La philosophie générale de l'Acte 2 sera présentée en CSA.

---

### **UTI Moselle – Niveau de maintenance et postes vacants**

La situation de maintenance à l'UTI Moselle est fortement impactée par le manque de personnel, conséquence de nombreux départs récents. Une urgence de recrutement est soulignée, afin d'assurer la continuité du service. Exemple : un chef d'atelier doit être recruté à Pont-à-Mousson pour le CMI qui y sera implanté. Les postes vacants sont reconduits et publiés et des arbitrages sont en cours. Une présentation du plan d'actions est prévue au CSA de novembre.

Concernant l'atelier de Montigny, la direction confirme une volonté de départ importante parmi le personnel. Une fermeture éventuelle pourrait être envisagée, en lien avec les directives de l'Acte 1.

La direction rappelle que la maintenance constitue le cœur de métier et qu'il faut pérenniser l'activité, sans occulter la conjoncture actuelle.

Sur le volet des astreintes, la charge est actuellement assurée par trois agents seulement sur la Moselle, ce qui crée une surcharge importante. La direction reconnaît la difficulté et indique que la situation devrait s'améliorer avec les recrutements à venir. Une entraide entre sites (mutualisation temporaire) pourrait être mise en place pour soulager les équipes concernées. Les représentants soulignent l'épuisement des agents concernés et insistent sur la nécessité d'un renfort rapide pour garantir la sécurité et la continuité de service.

---

## UTI Meuse-Ardennes – Agression d'un agent

Un agent de l'UTI Meuse-Ardennes a été victime d'une agression de la part de deux collègues recrutés en CDD. Les faits n'ont été portés à la connaissance de la direction que dix jours après leur survenue.

La direction reconnaît un manque de réactivité dans la gestion de cet incident et affirme que tout acte répréhensible doit être sanctionné. Elle rappelle son devoir d'avertir, d'accompagner et de prendre ses responsabilités dans de telles situations.

Un rappel a été fait aux cadres sur la nécessité d'une remontée immédiate des incidents et de prise de mesures. La direction précise que la suspension d'un agent constitue "son arme atomique", en attendant la tenue d'une commission disciplinaire.

La **CFDT-VNF** insiste sur l'importance d'un signalement rapide des faits de violence et demandent que les victimes soient accompagnées et soutenues.

---

## Accidentalité – DT Nord-Est : Suivi 2025

La direction remercie l'ensemble de l'encadrement et des agents de prévention (API) pour leur réactivité dans la remontée des déclarations d'accidents, d'incidents et d'événements. Selon la direction, la DT Nord-Est présente une bonne dynamique de suivi, avec des délais de traitement jugés raisonnables, ce qui constitue un atout par rapport à d'autres DT.

Les indicateurs nationaux relatifs aux risques psychosociaux (RPS), agressions physiques et verbales (internes ou externes), conflits interpersonnels et mal-être au travail seront prochainement intégrés dans GASPER, en lien avec la direction générale (DRHM). Cette évolution permettra une analyse plus fine des données, notamment face à une hausse des signalements psychosociaux observée à la DTNE.

Sur la période de juin à fin septembre, la direction note :

- 15 nouveaux incidents déclarés,
- 19 accidents enregistrés, dont 11 accidents de travail sans arrêt.

Parmi les nouvelles déclarations :

- 3 concernent des agressions verbales, dont 2 par des usagers. La direction rappelle que le dépôt de plainte est encouragé dans ces situations.

Les principales causes d'accidents recensées sont :

- Manutentions manuelles : 8 cas,
- Chutes de plein pied : 5 cas,
- Piqûres d'insectes : plusieurs cas signalés.

À fin septembre, le total cumulé des jours d'arrêt de travail s'élève à 1 500 jours, dont :

- 1 472 jours liés à des accidents du travail,
- 19 jours consécutifs à des incidents, soit 625 jours imputables aux manutentions manuelles.

Le nombre global d'incidents déclarés est supérieur à celui de l'année précédente, signe d'une meilleure remontée de l'information.

La **CFDT-VNF** demande une corrélation des courbes d'accidentalité entre les incidents et les accidents afin d'identifier les liens éventuels. Elle rappelle que prévenir les risques psychosociaux (RPS), c'est aussi agir sur les troubles musculosquelettiques (TMS), en renforçant la prévention quotidienne auprès des agents.

La **CFDT-VNF** félicite l'ensemble des acteurs pour leur implication dans la remontée des déclarations d'incidents et d'accidents. Elle souligne que le processus mis en place, ainsi que le mode de transmission des informations, constituent une avancée significative en matière de fiabilité et de transparence. Elle note également que l'évolution du fonctionnement de la CSSCT-L contribue pleinement à cette amélioration.

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) salue la qualité et la fiabilité du système de déclaration mis en place. Il encourage à maintenir cette rigueur et à analyser les tendances internes plutôt que de se comparer systématiquement aux autres DT.

Il souligne que l'enjeu principal reste de mettre en œuvre des actions de prévention concrètes, en réponse à l'analyse des causes d'accidents. Il insiste sur la nécessité d'une réactivité constante pour limiter les risques et corriger les dérives constatées.

---

## Présentation d'une enquête CSSCT-L – Incident du 01/02/2024 : UTI CCB – Remorque de Rolampont

Rappel des faits : Le 1er février 2024, une équipe de deux agents de l'UTI CCB intervenait sur un chantier de traitement d'espèces envahissantes lorsqu'une remorque s'est détachée de leur véhicule. Les agents ont ressenti une secousse, entendu un bruit, puis constaté que la remorque avait atterri dans le fossé. Aucune victime n'est à déplorer. Les agents ont immédiatement sécurisé les lieux et prévenu leur hiérarchie conformément aux procédures.

Analyse des causes : L'enquête met en évidence une erreur liée à l'absence de mise en place des organes de sécurité sur la remorque. Le rapport pointe :

- un défaut de vigilance individuelle et collective,

- un manque de contrôle avant départ,
- une distraction liée à un appel téléphonique reçu avant la vérification du matériel,
- une absence de point de contrôle systématique concernant l'attelage.
- 

Les agents concernés sont expérimentés et connaissent les risques routiers, mais la routine et la distraction ont pu altérer la vigilance.

Actions de prévention prévues : L'UTI CCB fait face à un second incident de perte de remorque en peu de temps. Des actions correctives et préventives ont été engagées :

- élaboration d'une fiche réflexe et d'un benchmark pour capitaliser sur l'expérience,
- partage d'expérience avec l'ensemble des agents de l'UTI,
- renforcement de la communication sur la vigilance individuelle et collective,
- installation de caméras de recul pour améliorer les contrôles visuels avant départ,
- travail sur les équipements et sur le déploiement de matériels adaptés.

Les agents impliqués ont été fortement marqués par l'événement, et cette démarche vise à prévenir toute récidive.

La **CFDT-VNF** souligne que les téléphones professionnels font désormais partie intégrante du quotidien des agents, et qu'il est donc difficile de reprocher la réception d'un appel pendant les préparatifs. Elle attire l'attention sur la qualité des véhicules de location, qui ne disposent pas toujours des équipements ou options nécessaires à la sécurité (attelage, signalisation, assistance, etc.).

La **CFDT-VNF** insiste sur la valeur du partage d'expérience : ces retours de terrain doivent être diffusés à l'échelle de la DT, car le partage d'expérience, c'est aussi de la prévention.

---

## Présentation de l'analyse d'accident du 24/02/2025 – UTI CDV : Opération de bûcheronnage

Rappel des faits : Le 24 février 2025, un accident s'est produit lors d'une opération de bûcheronnage menée par une équipe de l'UTI CDV. L'agent concerné était habilité PSC1 et formé au bûcheronnage. Lors de l'abattage, l'arbre a tourné et chuté de manière imprévue. L'agent a tenté de se mettre en sécurité par le chemin de reprise, mais a subi un traumatisme aux membres, entraînant un arrêt de travail et des soins médicaux.

Enquête et identification des causes : Une déclaration GASPER a été effectuée, suivie d'une enquête de niveau 2 le 5 juin 2025, menée par : Le chef d'UTI, le responsable du pôle maintenance, l'API, l'agent concerné et son collègue et la secrétaire de la CSSCT-L.

Les constats issus de cette enquête mettent en évidence :

- un manque de cas pratiques dans la formation au tronçonnage, jugée insuffisante pour des situations réelles de bûcheronnage ;
- un contexte de chantier particulier, situé dans une cuvette, où le vent n'était pas ressenti, ce qui a pu fausser l'appréciation de la direction de chute de l'arbre ;
- la composition habituelle de l'équipe (trois agents) et l'usage régulier d'une minipelle pour orienter la chute des arbres.

Il a été rappelé qu'il est interdit d'utiliser un engin mécanique pour orienter un arbre lors d'une opération de bûcheronnage. Cette pratique constitue un écart de sécurité important.

Analyse complémentaire et besoins identifiés : Il ressort de l'analyse que la formation actuelle au tronçonnage se concentre sur l'utilisation sécurisée de la tronçonneuse, mais ne couvre pas les techniques d'abattage. Ce manque de formation spécifique expose les agents à des risques lors d'opérations réelles.

La CSSCT-L souligne donc la nécessité de mettre en place une formation complète à l'abattage, adaptée aux situations rencontrées sur le terrain. Le sujet de formation devra être expertisé et voir si elle doit être inscrite dans le programme de prévention et planifiée au niveau de la DT Nord-Est.

La CFDT-VNF souligne l'importance d'avoir des experts lors des analyses d'enquêtes. Dans cette enquête, il aurait fallu un expert en tronçonnage.

---

## Plan d'avancement sur le plan d'action incivilités

La direction a présenté un point d'étape sur le plan d'action initié et suivi depuis la CSSCT du 14 mars 2025. L'intervention a porté principalement sur les actions mises en œuvre au CMRE et le taux d'avancement du projet global.

### Principales actions réalisées :

- Installation de caméras embarquées dans les véhicules (non enregistrantes, destinées à l'aide à la conduite et à la prévention).
- Mise en place de panneaux de signalisation et achat d'équipements de sécurité (tri flash, tripodes, etc.).
- Réalisation de contrôles inopinés au cours du mois d'octobre.
- Avancement significatif de la passe de fauchage
- pose d'autocollants de signalétique sur le matériel.
- Remplacement ou ajustement des klaxons pour réduire les nuisances sonores.

Après moins de six mois de mise en service, les retours des agents sont globalement positifs, les dispositifs étant jugés utiles et mieux adaptés aux réalités de terrain. D'autres actions sont prévues dans la continuité afin de compléter le plan d'action et pérenniser les améliorations observées.

La participation active des agents et leur implication sont soulignées et saluées par la direction. Les autres UTI sont invitées à s'inspirer des démarches engagées au CMRE et à évaluer leurs besoins afin de décliner localement des actions similaires.

---

## Commande de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) et réponses de la DTNE

L'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST), arrivé à l'automne 2025, a engagé une démarche nationale de contrôle visant à vérifier l'application des règles de santé et de sécurité au travail au sein de VNF, conformément au décret n°82-453. Chaque Direction Territoriale (DT) et le Siège ont reçu un même courrier précisant les attentes, les échéances (mise en œuvre avant mars 2026, voire décembre 2026) et la nécessité de renforcer la traçabilité, la transparence et la cohérence des démarches SST.

### Constat général

L'ISST relève des manquements persistants dans toutes les DT et des réponses hétérogènes. Il rappelle le caractère impartial de sa mission et la nécessité d'un suivi régulier des inspections. Certaines zones d'ambiguïté subsistent, notamment sur les responsabilités SST entre le Siège et les DT, ainsi que sur la coordination des formations, chantiers et diagnostics techniques.

### Réponses et position de la DTNE

La DTNE admet un manque d'habitude vis-à-vis de ce type de démarche et du lien fonctionnel avec l'ISST. Une première réponse a été transmise en juillet, puis complétée :

- Intégration des risques psychosociaux (RPS) dans le Document Unique (DU), en lien avec SEMAPHOR et sur la base des recommandations de DEGEST.
- Mise à jour des lettres de mission des Conseillers de Prévention (CP) et Agents de Prévention Interne (API), dont la présentation à la CSSCT-L reste à finaliser.

### Observations et attentes de la CFDT-VNF

La **CFDT-VNF** salue la démarche et la méthode de l'ISST, jugées adaptées, mais pointe plusieurs faiblesses à la DTNE :

- DU non actualisé depuis plusieurs années, nécessitant une refonte complète et non limitée aux RPS.
- Enquêtes d'accidents : organisation à revoir pour garantir un suivi global et cohérent.
- Visites de sites : doivent inclure le terrain et les conditions réelles de travail, au-delà des seuls bâtiments.
- Accessibilité et visibilité des documents SST à renforcer, avec un respect strict des délais réglementaires.
- Présentation annuelle du DU pas systématique.
- Mesures amiante jugées pertinentes et saluées par la CFDT.

### Échanges et engagements

- ISST : insiste sur la présentation et la discussion du DU et des procès-verbaux d'instances, ainsi que sur l'utilisation des registres SST et Danger Grave et Imminent.
- DTNE : rappelle la note de novembre 2023 sur les niveaux d'alerte et la nécessité de hiérarchiser les analyses d'accidents.
- **La CFDT-VNF** : regrette que certains accidents récurrents et maladies professionnelles ne soient toujours pas étudiés.
- Direction : s'engage à réviser le DU dans sa globalité, à y intégrer tous les risques (RPS, chimiques, biologiques, routiers, etc.) et à améliorer la traçabilité des actions.

### Conclusion

Cette commande de l'ISST constitue un outil structurant pour la politique de santé et sécurité au travail de VNF. Elle met en évidence la nécessité :

- D'un pilotage plus homogène entre Siège et DT,
- D'une mise à jour complète du DU et d'une meilleure accessibilité documentaire,
- D'un renforcement des pratiques de prévention et de suivi des accidents,
- Et d'une culture de sécurité partagée, plaçant la prévention au cœur du management opérationnel.

---

## Déploiement du guide de signalisation temporaire

La DTNE s'est portée candidate pour expérimenter la démarche de déploiement du guide de signalisation temporaire. Un travail est en cours au niveau de l'établissement pour l'élaboration du guide, comprenant :

- une liste de matériel adaptée aux besoins des unités,
- et une session de formation destinée à accompagner sa mise en œuvre.

Pour la première année, les UTI CMRE et CCB participeront à la phase initiale de déploiement. Les autres UTI seront intégrées progressivement dans la démarche. En matière d'investissement, la DRHM prévoit un budget compris entre 15 000 et 45 000 euros pour le matériel de signalisation.

À ce jour, le guide national n'est pas encore disponible ; seul un support de présentation a été diffusé lors de la CSSCT centrale. La CFDT-VNF exprime des réserves sur la démarche nationale, soulignant le manque de concertation préalable et l'absence de présentation complète du guide en amont de son déploiement.

---

## Amiante : doctrine DT NE bâtiments

En début d'année, la direction s'est engagée à revoir la thématique amiante en deux étapes D'abord sur les bâtiments, Puis sur les ouvrages.

### Constats et état des lieux :

L'ensemble des bâtiments de la DTNE a fait l'objet de diagnostics amiante à jour. Chaque année, une part du budget est dédiée au désamiantage des locaux, et des Dossiers Techniques Amiante (DTA) sont réalisés. Cependant, trois bâtiments initialement classés AC1 ont évolué en AC2 en raison d'une dégradation liée au temps. Une note interne a été diffusée pour imposer des mesures immédiates de prévention.

### Mesures mises en œuvre :

- Mesures d'empoussièvement commandées sur les trois bâtiments concernés.
- Prestations réalisées rapidement, avec résultats négatifs (aucune fibre détectée).
- Proposition de création d'une commission Amiante regroupant : chefs d'UTI, DIMOA, secrétaire générale et conseillers prévention, afin d'examiner la situation des bâtiments classés AC2 et décider des suites à donner.

La **CFDT-VNF** questionne la méthode de mesure de la dégradation : contrôle visuel uniquement ou mesure d'empoussièvement ?

La direction précise que :

- Les DDA sont mis à jour tous les deux ans, sur la base d'un contrôle visuel du prestataire.
- Les mesures d'empoussièvement sont complémentaires, déclenchées par VNF en cas de suspicion ou de signalement.
- En cas de risque identifié, le Conseiller de Prévention est alerté et applique la procédure prévue dans la note interne.

Précisions opérationnelles :

- Aucune intervention interne ne doit être effectuée sur des matériaux amiantés.
- Des interventions peuvent être réalisées à proximité, si elles n'impliquent pas de contact avec l'amiante.
- Une fiche de procédé sera mise à jour et présentée en CSSCT-L.

La **CFDT-VNF** demande la mise en place d'une fiche d'exposition aux risques chimiques, transmise à chaque agent concerné, afin de garantir la traçabilité des expositions professionnelles et la possibilité de faire valoir leurs droits en cas de pathologie liée à l'amiante ou autres risques chimiques.

La **CFDT-VNF** encourage fortement les mesures d'empoussièvement après les DDA.

---

## Locaux d'itinéraires : les sanitaires pour les personnels

Pour donner suite à une demande de la CFDT-VNF, la direction a engagé un travail de réflexion sur cette thématique. Un besoin en locaux d'itinéraires a d'ores et déjà été pris en compte par la direction. Cependant, le recensement global des besoins et le sujet sur la mise à disposition et l'état des sanitaires, n'est pas encore finalisé à ce jour.

Une présentation des résultats sera effectuée lors d'une prochaine CSSCT-L.

---

## Programme de prévention – Point d'avancement

Conformément à la réglementation, un programme annuel de prévention doit être présenté chaque année en CSSCT-L. La direction indique qu'à l'avenir, un programme pluriannuel sera proposé afin de faciliter le suivi et la mise en œuvre des actions, tout en conservant une mise à jour annuelle lors des réunions de la CSSCT-L.

Le programme national de prévention repose sur sept axes d'action principaux :

1. Renforcer la prévention primaire et la culture prévention ;
2. Accompagner l'évolution des risques professionnels au sein de chaque DT et du siège ;
3. Intégrer la santé et la sécurité au travail (SST) dans les évolutions conduites par l'établissement ;
4. Assurer la maîtrise des activités d'exploitation et de maintenance ;
5. Développer la formation et les compétences ;
6. Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention et des risques professionnels ;
7. Améliorer la qualité de vie au travail (QVT).

Mise en œuvre et expérimentations en cours : Pour répondre à ces axes, plusieurs initiatives locales et expérimentations ont été engagées au sein de la DT Nord-Est, notamment :

- organisation d'une Journée Sécurité au CMRE ;
- développement du projet de signalisation temporaire (en déploiement sur plusieurs UTI) ;
- création d'une base documentaire sécurité accessible à tous (en cours de constitution) ;
- mise à jour du Document Unique (DUERP) ;
- évolution des pratiques managériales, accompagnée par l'actualisation des outils logiciels ;
- expérimentation d'exosquelettes pour réduire les contraintes physiques sur certains postes ;
- recherche de matériels adaptés aux interventions en milieux confinés ;

- analyse approfondie des postes de travail pour améliorer la prévention primaire ;
- déploiement du nouveau module de formation “Recyclage Sécurité des chantiers”
- et évolution des modalités de formation au secourisme, suite à la fin de l’agrément de certains formateurs PSC1.

La direction souligne que ces démarches s’inscrivent dans une amélioration continue de la prévention et de la sécurité au travail. Le programme pluriannuel sera présenté à la prochaine CSSCT-L, avec un suivi détaillé des indicateurs d’avancement et des actions engagées.

**Vos élus CFDT-VNF à la CSSCT locale de la DT du Nord-Est**